

Nom de famille	Paquet
Prénom	Raphaëlle

CONSULTER DES DONNÉES FISCALES

## T4E - ÉTAT DES PRESTATIONS D'ASSURANCE-EMPLOI ET **AUTRES PRESTATIONS**

Туре	Feuillet de renseignements original
Année d'imposition	2020
Produit par	ESDC Insurance Systems Division

Cases	Données
7 - Taux de remboursement	0,00
14 - Prestations totales versées	6 500,00
15 - Prestations régulières et autres prestations versées	6 500,00
17 - Prestations d'emploi et mesures de soutien versées	
20 - Aide visant les frais de scolarité imposables	
21 - Aide visant les frais de scolarité non imposables	
22 - Impôt sur le revenu retenu	364,00
23 - Impôt du Québec sur le revenu retenu	403,00

## **AUTRES RENSEIGNEMENTS**

Aucune donnée ne figure dans cette section.

## Explication des cases et instructions

Si la case 7 indique un taux de 30 %, remplissez le tableau de remboursement sur votre feuillet T4E pour calculer le montant des prestations d'assurance-emploi que vous devez rembourser. Pour en savoir plus, allez à la ligne 235 et à la ligne 422.

- 14 Inscrivez à la ligne 119 de votre déclaration le montant qui figure à la case 14 moins tout montant qui figure à la case 18. Pour en savoir plus sur le montant qui figure à la case 18, allez à Autres renseignements. Ces prestations peuvent inclure des prestations gagnées au cours de l'année précédente mais payées au cours de l'année visée par ce feuillet. La case 14 comprend les montants inscrits aux cases 15, 17, 18, 33 et 36.
- 15 Ce montant est inclus dans le montant qui figure à la case 14. Cette case comprend des prestations d'un programme de travail partagé et des prestations de revenu selon l'article 25 de la Loi sur l'assurance-emploi.
- 17 Ce montant est inclus dans le montant qui figure à la case 14. Ce montant comprend de l'aide financière de l'assurance-emploi payée lorsque vous participiez à un programme d'emploi agréé (qui n'est pas inclus à la case 15).
- 20 Ce montant est inclus dans le montant qui figure à la case 14. Pour en savoir plus sur la façon de demander un crédit d'impôt, consultez votre formulaire T2202A, Certificat pour frais de scolarité, montant relatif aux études et montant pour manuels et la ligne 323. Ce montant est aussi inclus à la case 17 ou à la case 33. Pour en savoir plus sur le montant qui figure à la case 33, allez à Autres renseignements.
- 21 Inscrivez ce montant à la ligne 256 de votre déclaration. Ce montant ne donne pas droit à un crédit d'impôt non remboursable. Ce montant est inclus à la case 17 ou à la case 33. Pour en savoir plus sur le montant qui figure à la case 33, allez à Autres renseignements.
- 22 Inscrivez ce montant (dollars et cents) à la ligne 437 de votre déclaration.
- 23 Si vous étiez résident du Québec le 31 décembre de l'année d'imposition, inscrivez ce montant (dollars et cents) dans votre déclaration provinciale du Québec. Si vous n'étiez pas résident du Québec le 31 décembre de l'année d'imposition, inscrivez ce montant (dollars et cents) à la ligne 437 de votre déclaration fédérale.

## Autres renseignements

- 18 Prestations exonérées d'impôt : Cette case s'applique aux Indiens inscrits ou ayant le droit de l'être selon la Loi sur les Indiens. Ce montant est inclus à la case 14.
- 24 Impôt retenu des non-résidents : Inscrivez ce montant (dollars et cents) à la ligne 437 de votre déclaration.
- 26 Paiement en trop recouvré ou remboursé : Le montant recouvré des prestations versées, en argent comptant ou par mandat retourné, s'appliquant à un paiement en trop. Ce montant est inclus à la case 30.
- 27 Annulation de l'impôt sur le revenu retenu : Il s'agit de l'annulation du montant d'impôt retenu sur le montant qui a été remboursé. Le montant de l'annulation est inclus à la case 30.
- 30 Total des remboursements : Inscrivez ce montant à la ligne 232 de votre déclaration. Ce montant correspond au total des cases 26 et 27. Utilisez le montant de la case 30 pour déterminer le montant à inscrire à la ligne 0 du tableau de remboursement sur votre feuillet T4E.
- 33 Montants versés du fonds du revenu consolidé : Ce montant est inclus à la case 14.
- 36 Prestations du Régime provincial d'assurance parentale : Ce montant est inclus à la case 14.